

Direction générale

Caen, le 29 avril 2021

Avis sanitaire portant sur le projet d'arrêté relatif à l'autorisation de réaliser la vaccination contre la covid-19 dans des centres désignés par le représentant de l'État dans le département

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale.

En cas de menace sanitaire grave appelant des mesures d'urgence, notamment en cas de menace d'épidémie, le représentant de l'État territorialement compétent est habilité à prendre toute mesure proportionnée aux risques courus et appropriée aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences des menaces possibles sur la santé de la population.

Au regard de la propagation sur le territoire national, telle qu'elle ressort des données scientifiques disponibles, le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Le décret du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, habilite le préfet à prendre des mesures exceptionnelles et notamment la désignation de centres de vaccination et d'équipes mobiles dans le cadre de la campagne de vaccination.

Considérant que l'organisation de la campagne de vaccination doit prendre en compte les calendriers de livraison des vaccins, l'enjeu sanitaire d'une protection rapide des populations les plus exposées ou les plus à risque et la nécessité d'adapter l'offre de vaccination en fonction des publics ; qu'à cette fin, il importe que des structures puissent être désignées comme centres de vaccination contre la covid-19 sur l'ensemble du territoire ;

L'Agence régionale de santé de Normandie émet un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral portant autorisation de réaliser la vaccination contre la Covid-19 dans les centres suivants :

Nom	Adresse	Commune
Centre de vaccination Barentin – Caux Austreberthe	Salle Léo Lagrange 1 Rue Madeleine Vernet	76360 Barentin
Centre de vaccination Dieppe- Maison des sports	17 Rue Montigny	76200 Dieppe
Centre de vaccination Duclair - Salle des Hallettes	Place du Général de Gaulle	76480 Duclair
Centre de vaccination Eu – Centre hospitalier	4 Rue de Clèves	76260 Eu
Centre de vaccination Fécamp - Centre hospitalier	100 Avenue du président François Mitterrand	76400 Fécamp

Centre de vaccination Forges-les-Eaux - Dojo	Rue André Bertrand	76440 Forges-les-Eaux
Centre de vaccination Le Havre – Hôpital Flaubert	55 Bis rue Gustave Flaubert	76600 Le Havre
Grand centre de vaccination Le Havre – Stade Océane	Boulevard Leningrad	76600 Le Havre
Centre de vaccination Lillebonne - Parc des Aulnes	Rue Thiers	76170 Lillebonne
Centre de vaccination Rouen - Cabinet des Carmes	19 Place de la Haute Vieille Tour	76000 Rouen
Grand centre de vaccination Rouen - VaccinAréna	40 Rue de Lillebonne	76000 Rouen
Centre de vaccination Saint-Aubin-lès-Elbeuf - Salle des fêtes	Rue Léon Gambetta	76410 Saint-Aubin-Lès-Elbeuf
Centre de vaccination Sotteville-lès-Rouen - Salle des fêtes	37 Avenue Jean Jaurès	76300 Sotteville-Lès-Rouen
Centre de vaccination Yvetot - Clinique Héméra	14A Avenue du Marechal Foch	76190 Yvetot
Vaccinobus 76 (dispositif de vaccination mobile)	Hôtel du Département Quai Jean Moulin	76101 Rouen

Ces centres sont autorisés à déployer des équipes mobiles, selon les modalités définies par l'ARS¹, pour les personnes ayant des difficultés à y accéder.

Le Directeur général,


Thomas DEROUCHE

¹ Guide ARS Normandie – mai 2021: Mise en place d'une équipe mobile de vaccination dans le cadre de la gestion de l'épidémie de Covid-19